

INDEX D'EGALITE PROFESSIONNELLE 2022

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1.Ecart de rémunération (en %)	0	-	-	-	-
2.Ecarts d'augmentations individuelles (en nombre équivalent de salariés)	1	0	35	35	35
3.Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4.Nombre de salarié du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
Total des indicateurs calculables			55		60
INDEX (sur 100 points)			-		-

L'indicateur « Ecart de rémunération » n'est pas calculable car l'ensemble des groupes valables (c'est-à-dire les tranches d'âge au sein des catégories socio-professionnelles comptant au moins 3 hommes et 3 femmes) représente moins de 40 % des effectifs.

Le résultat de la Fédération ADMR de Maine et Loire, pour ses indicateurs calculables, est donc de 55/60 pour l'année 2022.